Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 67 (1938)

Heft: 12

Rubrik: Suggestions diverses pour le cours complémentaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plaçant au-dessus des divergences d'écoles, M. Gogniat établit, grâce à l'Edition vaticane et à sa préface, les principes d'une interprétation à la fois simple et artistique. Le Saint-Père a daigné envoyer à l'auteur de la *petite Grammaire* ses félicitations, par l'intermédiaire du cardinal Pacelli, en souhaitant la plus large diffusion de l'ouvrage. Mgr Besson voit dans cette méthode un effort efficace pour obtenir plus d'unité qui le réjouit ; l'archevêque de Bordeaux, Mgr Feltin, sait gré à M. Gogniat d'y défendre l'unité grégorienne en se tenant au-dessus des divergences d'écoles. Quant à A. Gastoué, ancien consulteur de la Commission pontificale de chant sacré, il écrit à son vieil ami le bonheur qu'il éprouve de voir « la valeur de l'Edition vaticane démontrée par la pratique, quant à sa notation et quant aux principes d'exécution contenus dans la préface ». Autant de témoignages précieux qui assureront à l'ouvrage de notre éminent musicien et de notre intrépide défenseur du chant grégorien un grand succès. Que M. Gogniat veuille bien accepter ici le modeste et reconnaissant hommage d'un de ses anciens élèves, avec le vœu que la seconde édition de sa Grammaire ait le même succès que la première, déjà épuisée, et que chaque directeur de chorale et que chaque organiste de notre diocèse profite des richesses artistiques mises à sa disposition par ce précieux ouvrage.

ARMAND PITTET.

P.-S. — L'édition allemande, pour laquelle S. Exc. Mgr Felder a bien voulu écrire la préface, les éditions italienne et anglaise sont en préparation ; elles sortiront bientôt de presse.

Suggestions diverses pour le cours complémentaire

Pour parer à l'ignorance que j'ai constatée chez plusieurs citoyens, pour donner des notions pratiques à ceux qui seront bientôt des citoyens habiles, il me semble qu'il serait opportun, après avoir revisé le programme d'instruction civique de l'école primaire, de procéder aux études suivantes :

1. Avec pièce à l'appui, étude d'un arrêté émanant du Conseil d'Etat ou du Conseil fédéral. Conduite à tenir en face des arrêtés affichés au pilier public : ne pas les lacérer, ni les déchirer, ni les recouvrir d'une affiche de société locale ; ne pas y inscrire des mots grossiers (comme on le voit trop souvent) car ce serait une lâcheté à l'égard de l'autorité et une atteinte à l'honneur des autres citoyens. Le citoyen de notre Etat ayant la faculté de s'exprimer par la voix de ses mandataires (député, conseiller national, etc...), par sa propre voix dans les votations, il faut respecter ce droit que donne la démocratie ; c'est le fouler au pied que de commettre l'un des délits cités ci-haut. L'article 188 du Code pénal fribourgeois prévoit les arrêts ou une amende pouvant se monter à 500 fr., pour les délits de ce genre.

2. Etude de la *Feuille officielle.* Apprendre à la lire sous ses diverses rubriques. Indiquer où elle est à la disposition du citoyen : au Secrétariat communal ou chez le syndic, dans les établissements publics. Prévenir les jeunes gens du fait qu'étant citoyens, ils seront souvent convoqués en assemblée communale ou paroissiale par la *Feuille officielle* (deux insertions) et qu'ils seront censés en avoir eu

connaissance. Ils ne pourront donc pas, par exemple lors de la levée d'un impôt, alléguer qu'ils n'ont pas été convoqués.

3. Etude de l'acte d'origine et des formalités de police relatives au permis d'établissement (tout Secrétariat communal peut prêter les formulaires en vigueur). Aviser les jeunes gens qu'il est vain de vouloir se soustraire à l'impôt en négligeant ces formalités. Rédaction : lettre pour demander un acte d'origine — un paseport — un extrait de naissance.

4. Etude d'une feuille de déclaration d'impôt (cela peut paraître chauvin, mais je songe aux constatations que j'ai faites dans ce domaine !), manière de la remplir, explication des termes usités sur ces formulaires. Utilité de la remplir : la loi prévoit que le contribuable qui n'a pas remis sa déclaration en due forme ne peut pas s'élever contre sa cote d'impôt.

5. Etude des formalités à remplir en vue d'obtenir l'autorisation pour une nouvelle construction (très important à la campagne). A cet effet il faut remplir un formulaire officiel (peut s'obtenir au Secrétariat communal ou à la préfecture), fournir les plans en trois doubles (c'est ordinairement la partie de l'architecte ou de l'entrepreneur), fournir un extrait du plan cadastral tiré à trois doubles, adresser une demande sur feuille timbrée. Exercice de rédaction : rédiger une demande d'autorisation de bâtir un poulailler, une porcherie, un atelier, un garage ou toute autre annexe à la ferme ; dans la pratique, cette demande s'envoie sur feuille timbrée, ordinairement à la préfecture, accompagnée des pièces mentionnées ci-haut.

Pont-en-Ogoz, 20 août 1938. P. Oberson.

Le calcul au service de la vie

Nos séries officielles forment pour ainsi dire une « constitution » du calcul. Elaborées, expérimentées par des maîtres compétents, elles doivent jouir, comme toute constitution, d'une certaine immutabilité. En effet, nos six livres de calcul ne peuvent tout prévoir : les changements de prix, la vente d'articles nouveaux, les fluctuations des changes... C'est aux maîtres et aux élèves de trouver les applications complémentaires, les adaptations à la vie pratique. Certains maîtres dévoués, désireux de mettre cette branche importante au service de la vie, ont déjà mis en circulation des recueils de problèmes.

Pour parfaire l'œuvre des séries et des brochures complémentaires, permettez-moi quelques suggestions.

Le journal est une mine inépuisable de problèmes. Il n'est pas de numéro qui, par ses articles ou ses annonces, ne puisse fournir des exercices de calcul ou de comptabilité. Vous y trouvez, à foison, les mercuriales, les réclames, les statistiques, les rapports financiers, les récits d'ascensions, de raids, d'explorations, les chroniques. Le Tour de France, le Tour de Suisse, les diverses manifestations sportives qui passionnent notre jeunesse (et même les vieux !) permettent l'étude des divisions du temps, des distances kilométriques, des différences d'altitude.

Le maître ingénieux découpera et collectionnera (en notant la date) ces articles intéressants. Il les collera même sur du carton-fiche avec une certaine